

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 853

présenté par
Mme Janvier

à l'amendement n° 647 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32 QUINQUIES

À l'alinéa 3, après le nombre :

« 43 »,

insérer les mots :

« à la convention collective »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.